

	Procédure	
	PS01-PR0001 Procédure d'agrément des fournisseurs	I.E. :4

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Gestion des stocks, approvisionnements et achats

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
2	08/08/2017	Révision annuelle
3	11/12/2018	Révision annuelle
4	19/11/2019	Mise à jour et vérification que les exigences de la norme ISO 9001 sont bien respectées

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Mbenda MBODJI	Chargée des Approvisionnement s, Achats et Services Généraux ((CAASG		14/11/2019	17:51:06
Soukeyna Maimouna Sarr	Chef de Projet Qualité		18/11/2019	18:08:47

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		19/11/2019	13:05:01

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		19/11/2019	13:05:21

Objet de la procédure

Cette procédure a pour objet de décrire les dispositions relatives à l'agrément des fournisseurs et prestataires de service.

Domaine d'application

Cette présente procédure s'applique à la direction des achats.

Responsabilité

Le chargé(e) des achats et des services généraux est chargé de l'application de cette procédure.

Référence

Norme ISO 9001 V 2015

Annexes

- Fiche fournisseur
- Procédure d'évaluation des fournisseurs
- Base de données des fournisseurs

Description de la procédure

Evaluation du fournisseur pour donner ou non un agrément :

Acteur	Action	Commentaire
CAASG	Pour chaque nouveau fournisseur (par exemple, un nouveau fournisseur faisant la demande d'agrément, un nouveau fournisseur contacté etc.), évalue s'il vérifie les critères explicités ci-dessous et propres à chaque catégorie de fournisseurs Pharmacie : - NINEA - Numéro registre de commerce Fournisseur de matériel médical : - NINEA - Références écrites ou orales - SAV	

	- Garantie - Numéro registre de commerce Fournisseur de consommables : - NINEA - Numéro de registre de commerce - Références professionnelles écrites ou orales Fournisseur non médical (mobilier, électroménager) - NINEA - Numéro de registre de commerce - Références professionnelles écrites ou orales Fournisseur alimentaire - NINEA - Numéro registre de commerce - Références professionnelles écrites ou orales	
CAASG	Si le fournisseur respecte l'intégralité des critères, il est agréé	Met à jour son statut dans la base de données fournisseurs (cocher « OUI » dans la colonne « Agréé ? ») et la date d'agrément
CAASG	Si le fournisseur ne respecte pas l'intégralité des critères, l'agrément lui est refusé	Met à jour son statut dans la base de données fournisseurs (cocher « NON » dans la colonne « Agréé ? ») et la date
CAASG	Si le fournisseur est agréé, peut décider de travailler avec lui ou non	Le choix se fera selon plusieurs critères laissés libres au jugement du responsable achats (et éventuellement de la direction administrative et financière) : prix, qualité, moyen de paiement, politique de maintenance etc.